

Le Castéra Info

JUILLET 2014
Bulletin municipal n° 27

EDITORIAL

Au mois de mars, vous avez choisi de reconduire la liste sortante dès le premier tour. Au nom du conseil municipal je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance renouvelée. L'incontestable résultat des élections nous permet de travailler sans attendre sur les projets listés ci-dessous dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes :

- Les travaux d'assainissement collectif et l'enfouissement des réseaux du centre bourg - L'ouverture du Relais d'Assistantes Maternelles - la climatisation de la salle des fêtes - le développement de la langue occitane - l'installation de bacs à fleurs - l'achat d'un défibrillateur - ainsi que la convention en cours de signature avec TISSEO.

Vous trouverez aussi dans les pages intérieures la composition des commissions communales ainsi que les noms des élus représentant la commune dans les différents syndicats sans oublier les cinq délégués impliqués à la Communauté des Communes. Une petite précision pour ceux qui connaissent mal le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale : le Conseil d'administration du C.C.A.S. est composé de membres élus au sein du Conseil municipal et de membres de la société civile nommés par le maire qu'il choisit parmi les personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Concernant la réforme des collectivités territoriales, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une délibération de soutien envers notre Conseil Général que certains veulent faire disparaître. Si le Conseil Général était supprimé, les conséquences seraient immédiates et dramatiques sur les subventions versées aux communes, au monde associatif, aux collèges, aux pools routiers. Sans la solidarité et la redistribution au niveau départemental, les territoires ruraux seraient sacrifiés au profit des projets des métropoles.

Nous sommes favorables à une simplification de notre organisation territoriale, mais nous sommes fortement opposés à une dissolution du Conseil Général dans la région et tout autant opposés à une évaporation de la commune dans l'intercommunalité.

Bonne lecture et bon été.

Yvan GONZALEZ



Dans ce numéro

| | |
|-------------------------|---|
| Conseil Municipal | 2 |
| C.C.A.S | 3 |
| Echos du Conseil | 4 |
| Etat civil | 5 |
| Travaux en cours | 6 |
| Bon à savoir | 7 |
| L'Occitan | 8 |

Mairie de Le Castéra

Tél : 05.61.85.65.59

Fax : 05.61.85.28.11

mairie.le.castera@wanadoo.fr

Site de la commune

www.mairie-lecastera31.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Mercredi de 10h à 12h

Le Conseil Municipal

Yvan GONZALEZ

Maire
Vice-Président de la Commission Voirie
& Communication à la C.C.C.C.



Philippe GAUTIER

1er adjoint en charge de l'Urbanisme
Délégué à la C.C.C.C
Commission Voirie et Ordures ménagères
Délégué au SMEA



Céline SABAUT

2ème adjointe en charge de la Communication
et de l'Action Sociale
Déléguée à la C.C.C.C
Commission Bâtiments, Communication
et Ordures ménagères



Marie-Claire LOSSEC

Conseillère Municipale
Déléguée à la C.C.C.C
Membre du C.C.A.S
Déléguée au Pays Tolosan



Xavier TRAVERSE

Conseiller Municipal
Délégué à la C.C.C.C
Commission Voirie
Délégué à la Défense



Christian BOURNAZEL

Conseiller Municipal
Membre du C.C.A.S



Myriam CUQ

Conseillère Municipale
Commission Finance et
Communication



Benoît DAROLLES

Conseiller Municipal
Membre du C.C.A.S
Délégué SITPA



Stéphanie DELAUX

Conseillère Municipale
Déléguée Syndicat
Val de Save



Christophe DUPIEU

Conseiller Municipal
Membre du C.C.A.S
Délégué au SDEHG



Xavier FAVORY

Conseiller Municipal
Délégué syndicat des
Eaux et SMEA



Romain GANS

Conseiller Municipal
Vice-président et délégué
à la Commission Territo-
riale du Castéra auprès du
SDEHG



Hervé JEUNE

Conseiller Municipal
Délégué au syndicat des
Eaux



Marie Claire SIMION

Conseillère Municipale
Délégué au syndicat
Val de Save



Denise VERDIE

Conseillère Municipale
Déléguée suppléante au
Syndicat Val de Save



C.C.C.C : Communauté des Communes du Canton de Cadours

C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale

S.M.E.A : Syndicat Mixte de l'Eau & Assainissement

SITPA : Syndicat Intercommunal du Transport des Personnes Agées

SDEHG : Syndicat Départemental d'Electricité en Haute Garonne

Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S est présidé de plein droit par le Maire de la commune. Son Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale.

On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

| Conseillers Municipaux | Membres de la Société Civile |
|------------------------|------------------------------|
| Christian Bournazel | Sylvie Assalit |
| Benoît Darolles | Danielle Auriol |
| Christophe Dupieu | Maryse Berghounou |
| Marie-Claire Lossec | Gérard Lacomme |
| Céline Sabaut | Sabine Segura |

Plan Canicule 2014



Comme chaque année, afin de prévoir les risques d'un éventuel épisode caniculaire un registre est tenu à jour par le CCAS : il recense les personnes isolées ou plus particulièrement vulnérables. Les informations du Registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles des données personnelles.

Ainsi, le C.C.A.S peut contacter les personnes inscrites, s'assurer de leur état de santé, et leur apporter, le cas échéant une aide adaptée.

Inscription Registre

Pour vous inscrire ou inscrire une personne de votre entourage, merci de contacter dès maintenant la Mairie au 05 61 85 65 59.

3966 Allo Docteur !

Après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés... ayez le réflexe 3966 allo docteur.

Vous êtes malade et le cabinet médical de votre médecin traitant est fermé ? Pas de panique !

Pour éviter tout déplacement inutile, appelez au 3966 pour avoir le service téléphonique allo docteur.

Au téléphone, un médecin vous écoute et évalue la situation pour trouver la solution adaptée à votre état de santé. Il vous apporte un conseil médical. Il peut vous orienter vers un médecin de garde près de chez vous, ou vers un service d'urgence.

Si vous pensez qu'une vie est en danger, aucune hésitation : appelez immédiatement le 15 (SAMU).



Les Echos du Conseil Municipal

L'enfance et la jeunesse sont une priorité pour notre commune même si la création de structures d'accueil pour les enfants, (écoles, crèche...) est une compétence de la communauté des communes. A notre demande, une antenne du **Relais d'Assistants Maternelles** de Cadours, (lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles mais aussi un lieu de socialisation pour les enfants, animé par une professionnelle de la petite enfance), va voir le jour dans la salle du Gazou au Castéra. Une climatisation réversible a été installée le 2 juillet, La pose de menuiseries ainsi que l'accès à cette salle seront réalisés prochainement.

Dans le cadre des plans canicule et grand froid, nous avons reçu le dernier devis permettant de choisir l'entreprise qui aménagera la **salle des fêtes en un lieu climatisé**.

Valoriser notre patrimoine local était aussi un de nos objectifs, un groupe d'élus réalise des démarches en faveur du développement de la **langue occitane** dans notre commune. Ce qui correspond par ailleurs au projet de l'école Jean-Louis Etienne qui souhaite développer la transmission de l'occitan.

Un défibrillateur a été acheté le 15 juillet et va être installé devant l'école Jean-Louis Etienne.

Convention TISSEO

La convention en cours de validation permettra aux personnes de plus de 65 ans de circuler gratuitement sur le réseau urbain Tisséo (métro, bus, tram, hors navette aéroport).

Pour plus de renseignements, s'adresser à la Mairie (1ère demande, renouvellement, ...)

Indemnités du Maire et de ses Adjointes

Le Maire présente les règles en vigueur sur les indemnités perçues par les Maires et Adjointes.

Compte tenu de la population de Le Castéra comprise entre 500 et 999 habitants, l'indemnité du maire doit être égale au maximum à 31 % de l'indice 1015 brut ; celle des adjoints, à 8.25% du même indice.

Monsieur le Maire propose de diviser par 2 ses indemnités, tout comme pendant son premier mandat de maire, et de porter à 6% celles des 2 adjoints.

Délégation de fonction aux adjoints

En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

- * Philippe GAUTIER, 1^{er} adjoint est délégué pour intervenir dans le domaine suivant : URBANISME. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs.
- * Céline SABAUT, 2^{ème} adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : ACTION SOCIALE et COMMUNICATION. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs.

Compte Administratif approuvé, à l'unanimité, le 4 mars 2014

Budget de Fonctionnement : Dépenses : 368 050,33 euros

- Recettes : 465 159,03 euros

Budget d'Investissement : Dépenses : 255 098,44 euros -

Recettes : 433 648,95 euros



Cache conteneurs Larmont

Budget Primitif approuvé, à l'unanimité, le 25 avril 2014

Budget de Fonctionnement : Dépenses : 752921 euros -
Recettes : 752921 euros

Budget d'Investissement : Dépenses : 343304 euros -
Recettes : 343304 euros

le taux des 3 taxes reste inchangés pour 2014.

TH: 9, 29% TF: 14, 42% TFNB: 58%

Demande de subvention Ecole

M. le Maire propose d'allouer une subvention de 400€ à la caisse des écoles. Cette aide a permis de financer les projets de l'école Jean-Louis Etienne de Le Castéra ainsi que de l'école de Garac.

SDEHG – Devis Effacement des réseaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a réactualisé l'Avant-Projet Sommaire de l'effacement des réseaux au centre du village. Les travaux comprennent :

- 1) Effacement du réseau basse tension au centre du village.
- 2) Eclairage public

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG) 31 302€
Part SDEHG 108 890€

Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)

Total 199 375€

Ce devis peut être modifié si la partie éclairage public comprend des points lumineux supplémentaires. Ces travaux seraient réalisés simultanément avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **71 271€**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Désignation des 3 délégués aux élections sénatoriales

Dans le cadre de la désignation des délégués aux prochaines élections sénatoriales du 28 septembre prochain pour la commune de Le Castéra, il y a lieu de procéder à l'élection de 3 titulaires et 3 suppléants au scrutin majoritaire à deux tours.

Le Conseil Municipal a désigné comme titulaires :
M. GONZALEZ Yvan , Mlle SIMION Marie-Claire,
Mme CUQ Myriam.

et comme suppléants : M. BOURNAZEL Christian,
M. DAROLLES Benoît , Mme VERDIE Denise .

Etat Civil

Naissances

William SEGUY, le 2 janvier
Charlotte ARNAL, le 3 février
Ava KRISTAHL, le 7 février
Octavie BLAES, le 7 mars
Ethan BLAES, le 7 mars
Arthur MOULIS, le 10 avril
Leelyn VALENTE, le 15 avril
Nolann MONIN, le 12 juin

Décès

Gérard RODRIGUEZ, le 4 février
Germain MILHES, le 12 février



Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur :

www.mairie-lecastera31.fr

Les Jardins du C.B.E



Mise en place d'un point relais pour les paniers de légumes proposés par le Comité Bassin Emploi de Grenade.

L'Atelier 4 Saisons (c'est son nom) propose depuis juillet 2014 la livraison d'un panier composé de 5 types de légumes différents suivant la saison ou/et les récoltes : Panier livré le jeudi à 11 heures sur le parking de la mairie de Le Castéra (légumes ramassés le matin)

Possibilité de retirer le panier entre 18h et 19h le jeudi, en accord avec Mme Verdié.

Sans obligation d'engagement à long terme, mais respect de l'engagement pris : contrat de confiance.

Possibilité d'arrêter ou de suspendre la livraison à tout moment (absence, maladie, congés annuels,...)

Avertir Mme Verdié le lundi pour annulation du panier du jeudi.

Prix 10 euros - facture reçue en fin de mois – paiement par chèque.

Pour tout renseignement, contactez : Denise Verdié - 1 Place de la Mairie – Tél : 05.61.85.62.55 / 06.888.02.555

« Le Comité du Bassin d'Emploi du Nord-Toulousain est une association loi 1901 qui agit pour l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle. Il porte 2 ateliers d'insertion (fleurs et légumes), où les personnes éloignées de l'emploi bénéficient, en plus d'un contrat de travail rémunéré.

Voilà pourquoi la municipalité de Le Castéra soutient ce projet. »

La bibliothèque de rue

La Bibliothèque de rue est de retour !

Relookée, les livres mieux protégés grâce à notre ami André Martres, elle vous attend à côté du parking de la Mairie.

Son fonctionnement n'a pas changé. Les livres sont en libre circulation. Vous pouvez les consulter sur place pour un moment de détente, ou les emporter selon vos envies...

ET C'EST GRATUIT, sans inscription préalable, c'est la suite logique de la manifestation du mois de mai « autour du livre et du papier » organisé par la municipalité.



E se parlavam Occitan ?



(Et si nous parlions occitan ?)

L'occitan ou langue d'oc occupe le sud de la France et comporte de nombreux dialectes. Langue maternelle de 40 % de français il y a un siècle, plus d'un million de personnes le parleraient encore aujourd'hui. Il engendra une très riche littérature depuis l'époque des troubadours et il rayonna dans toute l'Europe. Aujourd'hui ces langues sont encore

l'apprentissage des langues et de la différence. L'occitan a donc tout à fait sa place au côté du français, voire de l'anglais ou d'autres langues. Nous souhaitons donc aider les gens qui le parlent à l'utiliser en public, et ceux qui s'y intéressent à le découvrir voire le pratiquer.

C'est avant tout le parler local que nous voulons mettre en valeur, qui semble être une forme de gascon.

C'est pourquoi nous sollicitons toutes les personnes de Le Castéra qui le parlent couramment.

L'objectif est de favoriser les échanges et nous aider à mettre un peu plus d'occitan dans la vie de tous les jours du Castéra.

Merci de vous faire connaître auprès de la Mairie ou par mail : mairie.le.castera@wanadoo.fr

Nous espérons ensuite mettre en place différentes actions comme panneaux ou plaques bilingues, rencontres avec

des occitanophones, articles ou nouvelles en occitan...

Tous les retours et toutes les remarques et suggestions seront les bienvenus.

Mercés plan (merci beaucoup) !

Pour en savoir plus sur internet :

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Occitan>
- <http://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/>
- <http://www.recits-occitan.com/occitan.html>



étudiées et enseignées dans le monde entier. Mais des lois françaises fondées sur des discriminations et humiliations à l'école sonnèrent le déclin de l'occitan et des autres langues régionales. Elles incitèrent les locuteurs à en avoir honte et à ne plus l'enseigner à leurs enfants. Ces dernières années virent tout de même l'apparition et l'essor des écoles bilingues en occitan, les calandretas. Malgré cela, la France n'a toujours pas ratifié la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

L'occitan est donc menacé. Pourtant, connaître ou s'intéresser à plusieurs langues et cultures facilite